



Commission Territoriale d'organisation et d'arbitrage

Compte rendu de réunion N°4 du Lundi 02 Octobre 2023

Personnes présentes :

Mattei Emilien, Grisel Jeremy

Assistent :

Rutily Léa, Casili Marie Luce

1. Courriers reçus :

- Courrier reçu du club du HBCB : demande de sous classement. [Dossier en cours de traitement.](#)
- Courrier reçu du club de l'AJC : demande d'organisation tournoi secteur -11 du 11 et 12 novembre 2023 : [Accord de la CTOA](#)
- Courrier reçu du club du HJIR : demande d'organisation tournoi secteur -11 du 21 et 22 octobre 2023 : [Accord de la CTOA](#)

2. Attribution plateau Hand à 4 sectorisé :

- 21/22 octobre 2023 : Secteur Ajaccien : GFCA
- 22 octobre 2023 : Secteur Haute-Corse : HJIR
- 21/22 octobre 2023 : [Secteur Extrême-sud : ?](#)

- 11/12 novembre 2023 : Secteur Ajaccien : HAC
- 11/12 novembre 2023 : Secteur Haute-Corse : AJC
- 11/12 novembre 2023 : [Secteur Extrême-sud : ?](#)

Pour le secteur extrême Sud, il est demandé aux clubs de bien vouloir se positionner par retour de mail.

LIGUE CORSE DE HANDBALL

3. Anomalies :

DATE	RENCONTRE	CATEGORIE	ANOMALIE		DECISION CTOA
07/08-10-2023	HPA - ASPV	- 18 ANS M	Rencontre conclue	non	La CTOA inflige une pénalité financière de 50€
14/15-10-2023	GFCA - HPA	-18 ANS M	Rencontre conclue	non	La CTOA inflige une pénalité financière de 50€
14/15-10-2023	ASPV - BHB	-18 ANS M	Rencontre conclue	non	La CTOA inflige une pénalité financière de 50€
14/15-10-2023	JSB/STAV - AJC	-18 ANS M	Rencontre conclue	non	La CTOA inflige une pénalité financière de 50€
14/15-10-2023	HPA - ASPV	-15 ANS M	Rencontre conclue	non	La CTOA inflige une pénalité financière de 50€

LIGUE CORSE DE HANDBALL

14/15-10-2023	HBC/HJIR - CSHB	-15 ANS M	Rencontre conclue	non	La CTOA inflige une pénalité financière de 50€
14/15-10-2023	BHB – JSB/STAV	-15 ANS M	Rencontre conclue	non	La CTOA inflige une pénalité financière de 50€

Je vous rappelle qu'à J-16 la pénalité sera augmentée de 100€.

4. Annexes au CR :

- Vous trouverez ci-joint le règlement de nos championnats territoriaux.
- Vous trouverez ci-joint le tableau des engagés pour les différents championnats territoriaux.

5. Rappel règlement :

- A) Je vous rappelle que conformément au règlement voté lors de la dernière assemblée générale, les stages organisés par les clubs ne doivent pas se tenir en même temps que ceux de la Ligue Corse s'ils concernent la même catégorie d'âge.
- B) Tout club souhaitant organiser un évènement (match, tournoi) à obligation de remplir le document et de le renvoyer à la CTOA minimum 7 jours avant la date de celui-ci. Suite à l'AG 2023, les droits annuels sont inclus dans les frais d'engagement pour tout évènement organisé.
- C) Lors des tournois –11ans et –13ans, en application du règlement de la CTOA, je vous rappelle qu'il est indispensable que les JAJ soient suivis par les animateurs EA et / ou Accompagnateurs EA afin que les sanctions disciplinaires puissent être recevables pour transmission à la commission de discipline.

LIGUE CORSE DE HANDBALL

Je vous rappelle que les permanences téléphoniques de la CTOA sur la ligne 06.51.51.26.52 se feront le lundi de 14h à 18h, les mardi, mercredi et jeudi de 10h à 16h, et le vendredi de 10h à 14h.

Néanmoins, l'ensemble des demandes devront également faire l'objet d'un mail, depuis la boîte standardisée du club, vers celles de la CTOA ligue Corse :

Compétition : 5500000.coc@ffhandball.net

Arbitrage : 5500000.cta@ffhandball.net

LIGUE CORSE DE HANDBALL